



# RÉCEPTION DE VALORISATION DE L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ

Judi 23 mars 2017 à partir de 18h00  
dans les salons de l'Hôtel de la Préfecture

## Dossier de presse



FRANCE ACTIVE  
FINANCEUR SOLIDAIRE POUR L'EMPLOI



Un réseau. Un esprit

Préfecture de l'Ardèche – Communication  
Rue Pierre Filliat - BP n° 721 07007 Privas CEDEX - 04.75.66.50.00  
[www.ardeche.gouv.fr](http://www.ardeche.gouv.fr) - [Facebook](#) - [Twitter](#)



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 23 mars 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Journée Internationale des Droits des Femmes Réception de valorisation de l'entrepreneuriat féminin 2<sup>ème</sup> édition

Dans le cadre des événements liés à la Journée Internationale des Droits des Femmes, le préfet de l'Ardèche, Alain TRIOLLE a donné ce 23 mars 2017 dans les salons de l'Hôtel de la préfecture une réception afin de promouvoir l'entrepreneuriat féminin. Cette soirée a été l'occasion de mettre à l'honneur des créatrices et repreneuses d'entreprises en Ardèche et les structures qui les accompagnent.

Des cheffes d'entreprises ardéchoises sont venues présenter leur parcours de création et échanger sur leur vision de l'entrepreneuriat, donnant des conseils utiles à toutes celles qui envisagent de se lancer dans l'aventure entrepreneuriale.

Cet événement, placé sous le marrainage de Pascale Girard, s'inscrit dans le cadre du plan national de l'entrepreneuriat féminin mis en place par l'État et sa déclinaison régionale soutenue par la Caisse des dépôts et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il fait suite, également, à la 5<sup>ème</sup> édition de la semaine de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat féminin, lancée par le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes.

La réception a été organisée en partenariat avec les structures d'accompagnement à la création d'entreprises intervenant sur le territoire ardéchois, la DIRECCTE et Pôle emploi.

---

#### CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :

Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09

Courriel : [pref-communication@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardeche.gouv.fr)



## Entreprendre au féminin : des opportunités pour elles, une clé pour la compétitivité et l'emploi.

L'environnement entrepreneurial français est un des plus favorables pour la création d'entreprises féminine à potentiel (6e rang mondial sur 17 pays).<sup>1</sup> Pour autant, le taux de création des femmes reste très faible : 5 % des femmes en France sont entrepreneures.<sup>2</sup> Par ailleurs, la création d'entreprises par les femmes en France est à un niveau certes honorable, mais encore insuffisant, et dont la progression reste très lente : 38 % des créations, y compris les auto-entreprises, sont le fait de femmes en 2014 contre 33% dix ans plus tôt.<sup>3</sup> En 2014, en Ardèche, 38,4% des créations d'entreprises individuelles ont été créés par des femmes.<sup>4</sup>

Bien que les femmes estiment l'entrepreneuriat plus épanouissant que le salariat (69 % des Françaises), elles sont moins souvent porteuses d'intention entrepreneuriale (18 % envisagent de créer une entreprise dans les deux ans contre 23 % des hommes). L'important investissement financier, la crainte d'un manque de compétences et la peur de l'échec sont les freins qu'elles citent le plus fréquemment.<sup>5</sup> Les femmes intériorisent les qualités entrepreneuriales comme des attributs essentiellement masculins. Cela explique en partie l'écart d'intention entrepreneuriale entre hommes et femmes<sup>6</sup> et par conséquent la part moins importante de femmes créatrices.

Pourtant, le constat selon lequel les femmes ont un niveau de diplôme plus élevé que celui des hommes se vérifie aussi dans le domaine de la création d'entreprises : 71,4% des créatrices ont le baccalauréat ou plus, contre 57,2% des hommes créateurs.<sup>7</sup>

Un retard préjudiciable aux femmes elles-mêmes, dont les perspectives professionnelles se trouvent ainsi limitées, mais aussi à notre économie, dont le potentiel de croissance pourrait être accru.

Développer la création d'entreprises par les femmes répond à des enjeux importants :

- un enjeu pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la mise en œuvre d'une véritable égalité professionnelle,
- un enjeu et une mesure d'efficacité économique : le travail des femmes est un facteur d'amélioration et de développement des performances économiques de nos territoires,
- un enjeu sociétal où les femmes et les hommes cherchent à trouver un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.

---

<sup>1</sup> Global Entrepreneurship and Development Institute and Dell Women's Entrepreneur Network, The Gender Global Entrepreneurship and Development Institute (GEDI), Gender-GEDI Executive Report (2015).

<sup>2</sup> Global Entrepreneurship Monitor, 2012 Women's report (2015)

<sup>3</sup> Insee Première, «Hausse des créations d'entreprises en 2014, notamment des sociétés »,n°1534, janvier 2015

<sup>4</sup> Insee Première, «Hausse des créations d'entreprises en 2014, notamment des sociétés »,n°1534, janvier 2015

<sup>5</sup> APCE, Les Françaises et la création d'entreprises (2012)

<sup>6</sup> BERNARD Claire, LE MOIGN Caroline, NICOLAÏ Jean-Paul, L'entrepreneuriat féminin – Document d'étape, Centre d'analyse stratégique(2013)

<sup>7</sup> Chiffres clés, Edition 2016 « Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes », DGCS-SDFE

## Entreprendre au féminin : une mission gouvernementale.

Dans la continuité de la loi d'août 2014 pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes et lors de la 4<sup>ème</sup> semaine de l'Égalité professionnelle en octobre 2016, la Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes a lancé **le Premier Plan Interministériel en faveur de l'Égalité Professionnelle (PIEP, 2016-2020)**.

Il vise à ancrer, diffuser, évaluer et moderniser l'action publique en faveur de l'égalité professionnelle autour de 4 objectifs :

- Lutter contre les stéréotypes sexistes et encourager la mixité professionnelle
- Accompagner le dialogue social et la mise en œuvre de la loi pour assurer l'égalité professionnelle
- Garantir les droits des femmes et promouvoir leur accès aux responsabilités professionnelles
- Rendre compte de l'action publique partenariale

Convaincue de la persistance de stéréotypes voire de comportements sexistes auxquels les femmes se heurtent dans leur vie professionnelle, le ministère a fixé un axe spécifique destiné aux femmes entrepreneures. Le PIEP intègre et prolonge jusqu'en 2020 le plan d'action « Entreprendre au féminin 2013-2017 » signé entre le Ministère des Droits des Femmes, le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Ministère de l'Économie et la Caisse des Dépôts et Consignation.

Cet axe s'articule autour de 3 piliers :

### **1. Sensibiliser à l'entrepreneuriat des femmes dans les collèges, les lycées et l'enseignement supérieur en mettant en valeur les filières scientifiques**

Il est important que les jeunes filles et jeunes femmes aient l'occasion tôt dans leur parcours, d'être mises en présence d'exemples positifs afin d'être encouragées à se projeter dans une démarche d'entrepreneuriat, notamment dans les filières scientifiques.

### **2. Atteindre les proportions de 40% de femmes entrepreneures en 2017 et de 40% de femmes créatrices d'entreprise dans le secteur numérique en 2019**

Cette action repose sur le développement de **l'accompagnement des femmes créatrices d'entreprise** par les réseaux dédiés.

Quatorze réseaux, spécifiques et généralistes, se sont engagés sur un socle commun de sept actions pour améliorer l'accompagnement des créatrices d'entreprises. Ils travaillent avec les créatrices potentielles pour les aider à construire leur projet sur la base de leurs idées, à développer leur affaire, ou finalement à consolider leur entreprise. Ils s'engagent notamment à traiter l'ensemble des besoins et contraintes des femmes pouvant constituer un frein dans

leur parcours, à les aider à constituer leur réseau ou encore à leur conseiller les formations dans les domaines clés de l'entrepreneuriat.

Un référentiel de bonnes pratiques relatif à la création d'entreprises par les femmes en milieu rural a récemment été élaboré par ces mêmes réseaux, en collaboration avec de nouveaux partenaires travaillant sur ce type de territoires. Ce document a été remis à la ministre en charge des Droits des femmes au salon des entrepreneurs le 4 février 2016. Ce travail collaboratif va se poursuivre dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Afin d'appuyer cette action, l'entrepreneuriat des femmes est intégré aux **objectifs de chaque acteur territorial** œuvrant pour développer la création d'entreprise (CDC/DIRECCTE/DRDFE/ collectivités territoriales).

Cet engagement a été initié au niveau régional, lors de la signature par **le préfet de région Auvergne-Rhône en 2014 du Plan d'Action Régional (PAR)**. Ce dernier a été repris et confirmé **dans le contrat de plan entre l'Etat et la région signé pour la période 2015-2020**. Ce PAR vise à structurer, soutenir, et développer les actions en faveur de la création d'activités par les femmes.

**FOCUS ARDECHE** : Les structures qui accompagnent les parcours de création d'entreprises ont, en 2016, soutenu 226 projets sur le département de l'Ardèche, dont 108 portés par des femmes. Le nombre d'emplois créés, consolidés ou maintenus par ces entreprises s'élève à 175.

### **3. Aider les femmes à rassembler une bonne capitalisation initiale grâce à des solutions de financement spécifiques et soutenir un développement et la croissance des entreprises dirigées par des femmes**

Cette action s'appuie notamment sur le soutien au développement du **Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF)**. Ce fonds, abondé par le Fonds de Cohésion Sociale (FCS), facilite l'accès des femmes à l'emprunt bancaire.

Il a aidé 2 075 femmes à créer leur entreprise en 2015 et généré 3 095 emplois. Le plafond du FGIF a augmenté de 27 000 à 45 000 euros en septembre 2015. Le FGIF est un outil essentiel pour lutter contre le chômage : en 2010, une femme demandeuse d'emploi sur sept ayant créé son entreprise l'a fait grâce au FGIF. Les bénéficiaires de ce dispositif, qui est en progression constante, ont augmenté de 11 % entre 2014 et 2015.

**FOCUS ARDECHE** : Depuis 2016, l'Etat a confié la gestion du fonds de garantie FGIF au réseau France Active. Ainsi, Initiative 26.07, représentant de ce réseau en Drôme Ardèche, a permis, en 2016, à 25 femmes ardéchoises d'obtenir un emprunt bancaire sans engager de caution personnelle, pour un montant total de 478 230€.

## Entreprendre au féminin dans le département de l'Ardèche.

La journée internationale des droits des femmes est l'occasion, pour ce qui concerne la création d'entreprises, de mettre en lumière des femmes dont la ténacité et la volonté sont exemplaires, et de remercier les structures qui les accompagnent : **l'ADIE, le CIDFF de l'Ardèche, Initiative 2607, Initiative Ardèche Verte et Initiative Seuil de Provence-Ardèche Méridionale.**

Plus solides que les autres, les entreprises soutenues par ces réseaux ont un taux de pérennité à 3 ans de 80% (contre 50% pour la moyenne nationale).

Ce 16 mars, ce sont 7 femmes d'Ardèche qui ont témoigné de leur réussite pour inciter d'autres femmes à se lancer dans l'aventure de la création d'entreprise.

Les associations membres des réseaux Initiative France et France Active apportent des prêts d'honneur et des garanties d'emprunts et mobilisent des compétences, notamment celles de chef-fe-s d'entreprises bénévoles qui parrainent les jeunes entrepreneur-e-s. L'objectif est de démarrer avec des moyens suffisants, avec les meilleures chances de réussite et de se développer.

En Ardèche, en 2016, un prêt d'honneur ou un prêt NACRE (Nouvel Accompagnement à la Création et la Reprise d'Entreprise) a été accordé à 70 femmes, pour un montant total de 343 282€.

Elles sont 11 à avoir bénéficié d'une garantie FAG, garantie spécifique du réseau France Active, pour un montant total de 194 250€.

En 2016, 26 femmes ardéchoises ont pu toucher des subventions comme Idéclic Prim, FAPE et Cap jeunes, pour un montant total de 44 197€.

L'ADIE (association pour le droit à l'initiative économique) est une association reconnue d'utilité publique qui aide des personnes éloignées du marché du travail et du système bancaire à créer leur entreprise et ainsi, leur propre emploi grâce, au microcrédit.

Ainsi, en Ardèche, 20 femmes ont bénéficié d'un microcrédit ADIE, pour un montant total de 55 669€.

Le CIDFF de l'Ardèche, membre du réseau national des CIDFF, exerce une mission d'intérêt général confiée par l'État et dont l'objectif est l'égalité entre les femmes et les hommes par l'accès aux droits, l'accès à l'emploi et la formation, la lutte contre les violences sexistes en vue d'une autonomie des personnes et particulièrement des femmes. C'est dans ce contexte précis que le CIDFF propose une information et un accompagnement personnalisé aux femmes qui souhaitent créer leur entreprise.

L'association est aussi en portage d'une MIFE (Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi). Les femmes salariées reçues dans ce cadre, peuvent être également soutenues dans leur parcours de création d'activité.

## Le portrait de Pascale Girard, marraine de l'événement



*Pascale Girard, dans sa librairie ambulante, Le Mokiroule*

« J'ai toujours fait de mes passions un métier, et la littérature de jeunesse en est une. Je suis issue du milieu du spectacle et après près de 20 ans de tournées partout en France j'ai eu envie de repartir sur un nouveau projet plus local. Habitant en zone rurale (St Laurent du Pape), je constate, à titre personnel, la difficulté d'accès au livre, bien que le maillage territorial en termes de bibliothèques soit conséquent, il est très limité en ce qui concerne les librairies. Ce constat combiné à mon expérience du spectacle et de la restauration en tournée a donné naissance à ce projet de librairie ambulante, devenu immédiatement évident au vu du territoire concerné. C'est comme ça qu'est né Le Mokiroule, un commerce de proximité convivial et dynamique, en lien étroit avec les acteurs locaux. »



Nos actions sont soutenues par :



## INITIACTIVE 26-07



Château Le Bousquet  
07800 Saint Laurent Du Pape

## INITIATIVE SEUIL DE PROVENCE – ARDECHE MÉRIDIIONALE



1260, avenue Théodore  
Aubanel  
84500 Bollène

## INITIATIVE ARDECHE VERTE



698 Chemin de Vidalon  
07430 Davezieux

## CIDFF



30, avenue de Zelzate  
Les Oliviers – Pôle de Services  
07200 Aubenas

## ADIE



30, avenue de Zelzate 07200 Aubenas  
26, rue Barthélémy de Laffenas 26000 Valence